



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	18

Séance du 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 16 juillet,

À 21H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**.

Date de la convocation

11 juillet 2024

Présents :

Adjoins au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Marjorie BERARD à Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Excusées : Mme Claudie BLANC, Mme Marjorie BERARD.

Secrétaires de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Régis VALENTIN.

Délibération n°37/2024

Objet : Personnels non permanents – Accroissement saisonnier d'activités

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire explique que compte tenu des besoins, des difficultés de recrutement et afin de donner la possibilité à tous les agents volontaires de travailler, il est nécessaire de faire plusieurs

contrats. Ainsi il convient de remplacer les recrutements prévus aux affaires scolaires/musée pour accroissement saisonnier d'activités, dans la délibération n°25/2024 du 11 juin 2024, ci-dessous :

Service	Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Indices de rémunération
Affaires scolaires/Musée	1 adjoint technique, à temps non complet (41h sur la durée du contrat), du 09/07/2024 au 19/07/2024	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
Affaires scolaires/Musée	1 adjoint technique, à temps non complet (130.50 h sur la durée du contrat), du 12/08/2024 au 31/08/2024	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376

Par les recrutements suivants :

Service	Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Indices de rémunération
Affaires scolaires/Musée	1 adjoint technique, à temps non complet, du 25/07/2024 au 09/08/2024 (durée totale du contrat : 72H)	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
Affaires scolaires	1 adjoint technique, à temps non complet, du 01/08/2024 au 31/08/2024 (durée totale du contrat : 90 H)	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
Affaires scolaires	1 adjoint technique, à temps non complet, du 05/08/2024 au 31/08/2024 (durée totale du contrat : 42 H)	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Annule et remplace, les recrutements prévus aux Affaires Scolaires/Musée dans la délibération n°25/2024 du 11 juin 2024.

Autorise, Monsieur le Maire à procéder aux recrutements pour faire face à des besoins saisonniers d'activités, dans les conditions exposées dans la présente délibération.

Dit, que les inscrits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif principal 2024.

Décision adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 084-218400422-20240716-DE_37_2024-DE

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

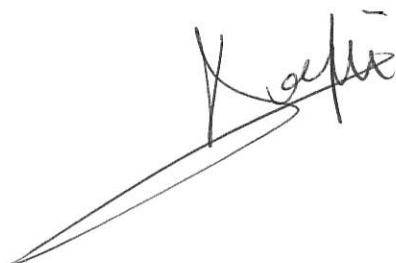
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Les secrétaires de séance

Mme Anne-Marie DAUPHIN

2^{ème} Adjointe



A Cucuron, le 18.07.2024

Le Maire

Philippe EGG



M. Régis VALENTIN

Conseiller Municipal

